

ARRETE N° I/B-2020-93
Fixant la liste d'aptitude au titre de la promotion interne
Agent de maîtrise
(sans quotas)

Reine BOUVIER, Présidente du Centre de Gestion, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 23, 39 et 44,
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise, notamment son article 6-1,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 29 septembre 2020,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne avec effet au 1^{er} octobre 2020 est fixée comme suit :

MALAISE Laëtitia	→	Mairie de BAGNOLS SUR CEZE
NICOLLE Christophe	→	Mairie de BAGNOLS SUR CEZE
BORDARIER Didier	→	Mairie de BOISSET ET GAUJAC
ROBERT Stéphan	→	Mairie de BOISSET ET GAUJAC
SANCHIZ Fabrice	→	Mairie de LA CALMETTE
RODRIGUEZ Daniel	→	Mairie de COLLORGUES
PAREDES Régine	→	Mairie de LAUDUN L'ARDOISE
SALLES Sandrine	→	Mairie de MONS
COSTANZO Françoise	→	Mairie de PONT SAINT ESPRIT
FRANCO Angel	→	Mairie de PONT SAINT ESPRIT
MOYA Danielle	→	Mairie de PONT SAINT ESPRIT
ARGILLER Marie-Isabelle	→	Mairie de ROQUEMAURE
DELAPORTE Céline	→	Mairie de ROQUEMAURE
MAIGRON Damien	→	Mairie de LA ROUVIERE
FARACO Philippe	→	Mairie de SAINT GILLES
ADOUL Didier	→	Mairie de SAINT LAURENT D'AIGOUZE
CHABALIER David	→	Mairie de SAINT LAURENT D'AIGOUZE
GAYRAUD Christine	→	Mairie de SAINT LAURENT D'AIGOUZE
ZERGAOUI Boualem	→	Mairie de SAINT LAURENT DES ARBRES
ARRAG Sophie	→	Mairie de SAUVETERRE
PAULEAU Wilfrid	→	Mairie de SOMMIERES
DARASSE Sébastien	→	Mairie de VILLENEUVE LEZ AVIGNON
FOURNIER Fabrice	→	Mairie de VILLENEUVE LEZ AVIGNON
DOMANICO Marie-Hélène	→	Com. Com. Terre de Camargue – AIGUES MORTES
RODRIGUEZ Didier	→	Com. Com. Terre de Camargue – AIGUES MORTES
BONAMI Jonathan	→	Com. Com. Rhône Vistre Vidourle – GALLARGUES LE MONTUEUX

ALIX Céline → EHPAD – LE GRAU DU ROI
AUBATERRE Julie → CCAS – SAINT LAURENT D'AIGOUZE
MARTINET Blandine → CCAS – SAINT LAURENT D'AIGOUZE
GIBERT Grégory → Com. Com. Petite Camargue - VAUVERT

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera publiée sur le site internet cdg30.fr.

Fait à Nîmes, le 1^{er} octobre 2020
La Présidente



Reine BOUVIER

La Présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa date de dépôt en préfecture. Il peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification auprès du Tribunal Administratif de Nîmes. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Transmis au Représentant de l'Etat, Le :

Affiché le :